

locales devront les accueillir avec égard, et les faire conduire à la prochaine sous-préfecture, si c'est nécessaire.

3° Si des troubles contre les missionnaires ou les chrétiens ont lieu sur le territoire relevant de l'administration de quelque fonctionnaire, celui-ci sera de suite destitué et dégradé.

4° Si, sur le territoire de son administration, aucun trouble n'a lieu pendant un an, le fonctionnaire aura une bonne note ; si pendant trois ans, de l'avancement.

5° Pour la même raison, les notables auront une bonne note au bout de trois ans.

6° Les objets pillés doivent être restitués, sinon les recéleurs seront punis de la même peine que les pillards.

7° Dans le cas où l'on ne pourrait retrouver les objets pillés, on devrait en payer la valeur aux victimes. »

Dans le compte rendu de la mission pour l'année écoulée nous relevons les chiffres suivants :

|                                               |     |
|-----------------------------------------------|-----|
| Baptêmes d'adultes.....                       | 343 |
| "    d'enfants nés de chrétiens.....          | 390 |
| "    d'enfants nés de païens.....             | 955 |
| Enfants d'infidèles dans les orphelinats..... | 75  |
| Jeunes filles " " ".....                      | 160 |
| Jeunes gens dans les diverses écoles.....     | 481 |
| "    au Séminaire.....                        | 13  |
| Chrétientés.....                              | 248 |

**La famine au Chen-si.** — Un de nos Pères missionnaires écrivait le 7 janvier 1901 :

« Dans l'intérieur de la ville de Si-nganfou, résidence actuelle de l'empereur, mille trois cent vingt-cinq familles ont succombé du 15 décembre au 25, en dix jours. Depuis, le nombre des victimes surpasse en moyenne quatre cents par jour. S'il en est ainsi dans une grande ville, jugez de ceux qui disparaissent le long des routes, dans les campagnes. C'est affreux ! »

**Portugal.** — La persécution religieuse désole le beau et cher pays de saint Antoine. Les agitateurs du Porto ont obtenu l'expulsion des Religieux. Nous recommandons aux prières des âmes chrétiennes les missions portugaises des Sœurs Franciscaïnes, en particulier celle de Lisbonne (1), d'où elles ont été expulsées en 3 heures.

(1) A Lisbonne la Mère Assistante était une religieuse canadienne.